



PROCÈS-VERBAL  
DE LA SÉANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 13 FÉVRIER 2014  
( N° 1 - 2014 )

Le quorum étant réuni, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL N° 5 DE LA SÉANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013**

Le procès-verbal de la séance du vendredi 20 décembre 2013 n'apporte aucune observation, il est donc adopté à l'unanimité.

**DÉCISIONS DU MAIRE**

prises en application des articles L.2122-21, L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE  
du 18 décembre 2013 au -5 février 2014**

**(En application des articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23  
du Code Général des Collectivités Territoriales)**

- ✓ Décision n° 2013/118 : SIGNATURE D'UN AVENANT AU MARCHÉ DE PRESTATIONS D'ASSURANCE EN TROIS LOTS SÉPARÉS,
- ✓ Décision n° 2013/119 : RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DU PARC MUNICIPAL DE PHOTOCOPIEURS,
- ✓ Décision n° 2014/001 : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ABONNEMENT DE SERVICES « SANITAIRE / SOL-SERVICE » et « HABILLEMENT-SERVICE » POUR LES RESTAURANTS SCOLAIRES DE LA COMMUNE AVEC LA SOCIÉTÉ M.A.J. ELIS VAL D'OISE,
- ✓ Décision n° 2014/002 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC V.O.I JUDO,
- ✓ Décision n° 2014/003 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE SUR L'ORGUE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME D'AUVERS-SUR-OISE,
- ✓ Décision n° 2014/004 : SIGNATURE D'UN CONTRAT POUR LE NETTOYAGE DES VITRES DES BÂTIMENTS COMMUNAUX,
- ✓ Décision n° 2014/005 : SIGNATURE D'UN AVENANT N° 2 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT COMMUNAL PARC VAN GOGH – OFFICE DE TOURISME,
- ✓ Décision n° 2014/006 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE LOCATION À USAGE D'HABITATION
- ✓ Décision n° 2014/007 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS AU PROFIT DE L'ASSOCIATION « LIBRES PLUMES »,
- ✓ Décision n° 2014/008 : SIGNATURE D'UN CONTRAT D'ÉTUDES POUR LA CONSERVATION ET LA MISE EN VALEUR DES VESTIGES DE LA CHAPELLE SAINT NICOLAS,

- ✓ Décision n° 2014/009 : SIGNATURE D'UN CONTRAT DE MISSION D'ARCHITECTE-CONSEIL POUR LA CONSERVATION DE L'EGLISE NOTRE-DAME D'AUVERS
- ✓ Décision n° 2014/010 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EMPLOI SOLIDARITÉ
- ✓ Décision n° 2014/011 : PRESTATION POUR L'HÉBERGEMENT DES ILLUSTRATEURS PARTICIPANT AU SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014
- ✓ Décision n° 2014/012 : PRESTATION DE RESTAURATION DANS LE CADRE DU SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014
- ✓ Décision n° 2014/013 : FRAIS D'HÉBERGEMENT, DE RESTAURATION ET DE DÉPLACEMENT DES ILLUSTRATEURS INTERVENANT SUR LE SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014
- ✓ Décision n° 2014/014 : TARIFICATION DES BILLETS D'ENTRÉE DU SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014
- ✓ Décision n° 2014/015 : TARIFICATION DES PRODUITS DÉRIVÉS DU SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014
- ✓ Décision n° 2014/016 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION D'UN TERRAIN RUE MARCEL MARTIN PAR LA SOCIÉTÉ ABOL
- ✓ Décision n° 2014/017 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA GAZETTE UTOPIA CINÉMAS DANS LE CADRE DU SALON DE LA BANDE DESSINÉE 2014

## **DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2014 (délib. 14-001)**

### **Jean-Pierre BÉQUET**

Je voudrais juste rappeler que dans le cadre de la Loi nous devons réaliser un débat sur les Orientations Budgétaires et adopter le budget dans les deux mois suivants.

Je précise que le budget sera adopté en avril car aujourd'hui nous n'avons aucune décision de l'Etat concernant ni les bases, ni la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), ni les différentes dotations. Nous pourrions voter le Budget en faisant des estimations mais il nous a semblé, comme beaucoup de communes et la CCVOI, qu'il fallait mieux attendre les chiffres de l'Etat puisque de toute façon une fois les chiffres de l'Etat connus, qui n'arriveront que le 15 mars, il aurait fallu redélibérer. Je voudrais remercier Jean-Pierre BRIHAT, le service financier et la commission des finances qui a déjà travaillé, discuté sur ces Orientations Budgétaires qui vont être maintenant présentées par Jean-Pierre BRIHAT.

**Jean-Pierre BRIHAT** procède à la présentation comptable du document.

## **I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER**

### **A. Contexte économique national**

Alors que la plupart des analystes financiers prévoient une reprise économique en 2010 puis en 2012, force est de constater en ce début 2014 que la crise principalement économique est toujours présente avec ses conséquences : le chômage, une croissance inexistante et bien sûr la répercussion sur les ménages.

Le niveau de l'inflation pour 2013 est de 0,90% et pour l'année 2014, il pourrait atteindre le taux de 1,3%.

Ne pas prendre en compte ces données serait irresponsable et loin de la réalité qui guide nos choix financiers.

### **B. Les dispositions de la loi de finances impactant directement les collectivités locales**

La loi de finances 2014 prévoit une augmentation des bases d'imposition de l'ordre de 0,90%, soit le niveau de l'inflation de 2013.

Les collectivités locales doivent participer au redressement des finances de la France, et cela va se traduire par une diminution de la part forfaitaire de la DGF (Dotation Globale Fonctionnement). Il est attendu une diminution de l'ordre de 0,77% des recettes réelles de fonctionnement (taux à confirmer par les services de l'Etat).

Il est à noter également que la DGF est composée d'un complément de garantie qui est écarté depuis plusieurs années de 0 à 6% en fonction du potentiel financier de la Commune.

L'année 2014 va voir également une nouvelle augmentation du FPIC (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal).

En revanche, l'Etat prévoit une hausse de la péréquation « verticale » de 109 millions d'euros. La dotation de solidarité urbaine croît de 60 millions (+ 4 %), la dotation de solidarité rurale de 39 millions (+ 4 %) et la dotation nationale de péréquation de 10 millions (+ 2 % environ).

D'une manière globale, on note que l'Etat, dans un contexte de diminution de la dette nationale, restreint ses dotations de fonctionnement et les demandes de subventions d'investissement sont regardées de très près.

## **II. LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE ET LES ORIENTATIONS DU BUDGET 2014**

### **A) LES RECETTES**

#### *1. En fonctionnement*

##### **a) Les recettes de la fiscalité**

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 3 ans :

Taxe d'habitation	17,83%
Foncier Bâti	24,05%
Foncier Non Bâti	73,70%

Pour l'année 2014, nous proposons de maintenir les taux actuels et ce pour la quatrième année consécutive. Les droits de mutation ont baissé en 2013. La prévision de 2014 va s'aligner sur la réalisation du dernier exercice.

Rappel :

2011 : 425 000      2012 : 350 000      2013 : 273 000.

Pour le reversement de la CET (Contribution Economique Territoriale), il sera appliqué en 2014 le même principe de précaution. Nous repartirons sur les bases de 2013 avec un reversement par la CCVOI de 511 000 €.

##### **b) Les dotations – participations**

La DGF (dotation globale de fonctionnement) n'est pas connue actuellement, mais compte tenu de ce qui a été précisé précédemment, il est envisagé pour 2014 un montant de 1 086 965 €. La somme était pour 2013 de 1 181 484 €.

Les dotations de péréquation 201 000 € en 2013

Les subventions de la CAF 92 000 € en 2013

Dotation Solidarité Rurale (DSR) 80 190 € en 2013

#### *2. En Investissement*

##### **a) Les recettes propres**

Depuis la crise financière de 2008, la commune est passée en FCTVA anticipé ce qui lui permet de récupérer la TVA sur ces investissements un an plus tôt que le régime de droit commun. Compte tenu des investissements réalisés en 2013 et éligibles au FCTVA, pour l'année 2014, la somme récupérée sera assez importante et de l'ordre de 440 000 €.

La réévaluation du FCTVA, lors de l'examen de la loi de finances est prévue de 15,482 % à 15,761%

Nous prévoyons de percevoir 20 000 € de taxe d'aménagement en 2014.

##### **b) Les subventions**

Depuis plusieurs années, on note un désengagement des partenaires institutionnels que sont la Région et le Département. Par conséquent, pour 2014, seules les subventions pour les opérations d'investissement prévues dans le Contrat Régional et celles déjà contractualisées avec le Conseil général seront prises en compte.

Il s'agit des subventions suivantes :

- Subvention pour l'isolation des écoles Aulnaies = 178 000 € + 31 000 € de DETR (Etat)

- Subvention pour le pavillon Napoléon III de l'OT = 520 000 €

- Subvention pour les travaux de voirie à Chaponval, allée Marcel Caffin = 44 000 €.

## B. LES DÉPENSES

### 1. La section de fonctionnement

Le budget 2014 de fonctionnement tend vers une enveloppe de 7 644 000 €. Cette évaluation prend en compte les évolutions sur les différents postes qui suivent.

#### a) Les charges à caractère général

La réalisation de 2013 du chapitre 011 se monte à 2 350 000 €. Compte tenu des prévisions d'inflation et de l'augmentation du taux de TVA passant de 19,60% à 20% pour une majorité des prestations, l'évaluation des charges à caractère général pour 2014 devrait être de l'ordre de 2 360 000 € (soit 30,8% du budget).

Nous serons attentifs à l'évolution des fluides.

#### b) Les charges de personnel

L'année 2014 est marquée par une augmentation d'un certain nombre de taux de charges patronales, et notamment ceux de la CNRACL, l'IRCANTEC, l'URSSAF avec les taux sur la vieillesse.

L'augmentation du SMIC au 1<sup>er</sup> janvier induit également une augmentation des agents rémunérés sur le 1<sup>er</sup> échelon de la catégorie C en tout début de carrière.

Il est à noter également que la masse salariale augmente mécaniquement par le jeu du G.V.T (glissement-vieillesse-technicité) qui englobe les avancements d'échelon et de grade des agents titulaires.

L'objectif sur 2014 est de poursuivre la maîtrise de la masse salariale.

La réforme des rythmes scolaires (pour 1 trimestre en 2014) est également à prendre en compte.

Tenant compte de ces paramètres le budget 2014 s'élèvera à 3 641 000 € (47,6 % du budget).

#### c) Les autres charges

##### Subventions aux associations.

La volonté de maintenir les subventions aux associations au même niveau qu'en 2013 est un point important des orientations.

Rappelons qu'en 2013, nous atteignons la somme de 214 408 €.

##### Transfert de compétence et de charges

La compétence tourisme sera transférée à la Communauté de Communes.

La Commission Locale d'Evaluation Charges Transférées (CLECT) (délibération à venir) sera la suite logique du transfert de compétence.

### 2. L'état de la dette

#### a) L'endettement

L'évolution de la dette de la commune montre chaque année la volonté d'un désendettement afin de retrouver des marges de manœuvre.

Evolution de l'endettement en € par habitant et la strate (communes équivalentes). Source ministère Finances ( Bercy.colloc.)

	Auvers	Strate
2008	966 €/h	892 €/h
2009	949 €/h	884 €/h
2010	964 €/h	877 €/h
2011	922 €/h	874 €/h
2012	893 €/h	881 €/h

En 2013 un emprunt de 350 000 € a été réalisé pour un remboursement de capital de 375 000 €

#### b) L'annuité de la dette prévue pour 2014

L'amortissement du capital de la dette pour 2014 s'élève à 375 000 €

Les charges d'intérêts qui se retrouvent en section de fonctionnement se montent pour 2014 à 275 000 €

### 3. Les dépenses d'investissement

Pour 2014, il est envisagé de réaliser les investissements suivants :

#### Pour les écoles :

- Isolations des écoles Aulnaies = 325 000 €

- Matériel de restauration scolaire = 15 000 €

- Plan informatique des écoles = 15 000 €

Pour la Voirie :

- Voirie à Chapoval, allée Marcel Caffin = 205 000 €

- Voirie et assainissement : rue des ruelles, rue Simone le Danois, chemin de Bellerive

Pour les autres bâtiments communaux :

- Mur du Valhermeil = 80 000 € (CR)

- Ravalement et travaux d'accessibilité de la Mairie = 120 000 € (CR)

- Pavillon Napoléon III de l' OT = 830 000 € (hors CR)

- Toiture de l'Eglise = 25 000 € (Bâtiment historique)

Autres investissements :

- Surcharge foncière participation de la ville au programme de logement = 75 000 €

- Services techniques = 80 000 €

- Cimetière = 10 000 €

- Parc des Sports = 20 000 €

**Jean-Pierre BÉQUET**

Je remercie Jean-Pierre BRIHAT pour la qualité du document qui est assez complet sur les chiffres, sur la situation économique budgétaire et sur la liste des investissements prévus pour l'année. Cela nous permet d'avoir un cadrage très serré pour préparer le budget. Nous pouvons ouvrir le débat afin que chacun puisse intervenir pour des précisions, pour des déclarations ou éventuellement pour des suggestions à faire afin d'améliorer ces Orientations Budgétaires de manière à préparer le meilleur budget pour 2014.

**Claire HOUBERT**

Si vous nous le permettez, à partir des chiffres sur lesquels on a travaillé dans l'état actuel de ce que nous avons et étant donné les délais très courts entre maintenant et le vote du budget, notre équipe a travaillé sur la préparation du budget primitif 2014. Nous présenterons plutôt des Orientations Budgétaires à notre tour.

Mesdames, messieurs,

si nous sommes élus, voici les orientations budgétaires que nous entendons suivre à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2014.

Le contexte économique est plutôt morose. Le chômage ne diminue pas, les impôts ont atteint la limite du supportable. Il y a une forte inquiétude par rapport à un gouvernement qui réduit les dotations aux communes et qui prévoit environ 4,5 milliards d'euros de réductions des dépenses sur le dos des collectivités territoriales tout en augmentant les charges qui incombent aux collectivités et particulièrement aux communes qui absorberont 56 % de cette réduction.

Pour ce qui concerne spécifiquement la gestion de notre commune la contrainte sera considérable tant la majorité sortante a mal anticipé les dépenses obligatoires pour privilégier des investissements loin des priorités des Auversois. Je citerai pour exemple la mise en accessibilité des lieux recevant du public et la réforme des rythmes scolaires qui nécessiteront rapidement des adaptations de dépenses que nous serons en mesure d'évaluer dès le printemps.

Concernant ce que nous pouvons prévoir dès aujourd'hui :

INVESTISSEMENTS :

Un certain nombre de chantiers sont en cours et d'autres déjà programmés : école des Aulnaies dont les travaux sont commencés, mais dont il reste une partie importante à budgéter ; l'Office de Tourisme sur lequel il reste à réaliser près de 700 000 € qui s'imputeront sur l'exercice 2014 (sommes budgétées).

Nous prévoyons de commencer dès 2014, des travaux destinés à l'entretien, la valorisation, la protection du patrimoine immobilier et de la voirie. En effet, les Auversois expriment un fort mécontentement quant à l'entretien de la commune et si nous sommes élus nous entendons leur donner satisfaction au plus vite.

En 2014 ceci se fera sans recourir à l'emprunt, sans modifier la fiscalité.

## FONCTIONNEMENT :

En 2014 nous travaillerons à une étude approfondie des dépenses de fonctionnement avec l'objectif de les réduire dès 2015.

Nous mettrons en place des mesures destinées à augmenter l'autonomie financière de notre commune qui dépend à 70 % des impôts locaux (plus élevés qu'ailleurs) et des dotations de l'Etat (qui vont diminuer). Il est impératif de rechercher des recettes.

Ces nouvelles recettes serviront d'abord à compenser cette diminution puis à financer des projets moins opportunistes que par le passé.

En 2014 nous souhaitons reconduire les subventions aux associations, mais nous procéderons à une étude approfondie des demandes pour le budget 2015.

Notre action sera guidée par l'amélioration du service aux Auversois qui attendent un réel changement.

Logement social : l'absence de tout débat sur l'engagement triennal nous prive de tout repère concernant les objectifs de la commune et de l'Etat en matière de constructions de logements sociaux.

PLU : le travail sur le plan local d'urbanisme et l'AVAP seront menés à leur terme avec toute l'attention requise. Nous demanderons une étude sur la zone boisée du Valhermeil afin de déterminer une possibilité de classement en zone humide mais afin d'en réduire le coût nous demanderons surtout l'expertise du PNR, d'autant que certaines études ont déjà été démarrées et rangées dans un tiroir de la direction régionale de l'environnement.

Charges de personnel : si le nombre d'employés communaux n'est pas très élevé si on compare Auvers aux communes de la même taille, il est cependant exclu que la charge salariale augmente dans l'état actuel de l'endettement et de nos ressources. Nous voulons la stabilité des charges de personnel.

Tout comme celui de Monsieur BRIHAT notre budget primitif 2014 est prêt. Presque prêt puisqu'il faudra intégrer les derniers chiffres concernant les dotations.

Je vous remercie.

### **Jean RODIER**

Je vous propose une contribution à un débat qui ne peut que prendre de l'ampleur dans le contexte actuel. Dans débat d'orientation budgétaire il y a le mot « débat ». Quel est le périmètre du débat ? Débat technique et répartition des recettes et dépenses ou discussion plus approfondie sur l'évolution des finances des communes et collectivités territoriales et des choix à faire en amont ?

#### Ressources

Fiscalité (impôts, taxes, redevances,...) dotations diverses, subventions. L'autonomie de gestion des communes diminue régulièrement depuis 20 à 30 ans, depuis le remplacement de certaines taxes par des dotations de l'Etat ; on en voit aujourd'hui l'impact sur la vie des collectivités territoriales.

La question de la TVA (le FCTVA -le reversement aux communes des taxes collectées- est en débat : diminution importante ou disparition, ce qui ferait des communes les auxiliaires fiscaux de l'Etat comme par exemple le SEDIF ou les syndicats de fournisseurs d'énergie).

Pour les ménages : Taxe d'habitation -TH, taxe foncière -TF, taxe d'enlèvement des ordures ménagères - TEOM, bases d'imposition, valeurs locatives, critères d'évaluation. Quelle transparence, quelle information, quelle intervention des citoyens ?

Pour les entreprises : Où en sommes-nous de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et la Cotisation Foncière des Entreprises ?

La mise à plat est indispensable et attendue. Les dépenses de services publics et les transferts de charges sont au cœur du sujet.

#### Emprunt, dette.

Certains pourfendent le coût du travail et les dépenses publiques pour justifier les transferts des richesses produites des salaires vers les actions. On parle moins du coût du Capital. Pourquoi ne pas aider les communes (comme les entreprises d'ailleurs) qui sont les premiers investisseurs : 71 % ? Pourquoi ne pas permettre des prêts à taux zéro ? Les aides au renflouement des banques, dégrèvements ou crédits d'impôts sans contrepartie ni contrôle sont en revanche nombreuses.

#### Budget 2014

Les éléments sur les dotations ne sont pas connus précisément mais la tendance serait à la baisse. La surcharge foncière pour le logement c'est bien mais c'est lourd. L'Etat doit prendre ses responsabilités. Le blocage des taux d'imposition atteint des limites, les dépenses liées aux services de proximité ne peuvent diminuer au regard des besoins. Le maintien de la dette à ce niveau c'est un effort. Le contrôle par le trésor public est nécessaire; en revanche l'encadrement décidé en amont et l'étranglement programmé au nom du partage des efforts est inacceptable si on prétend parler de solidarité.

Le rapport de la cour des comptes qui vient de sortir est tout un programme ! La dérive de cette institution vers un rôle de pilotage de la gouvernance (la gouvernance c'est le gouvernement sans la démocratie politique) met en péril le fonctionnement des collectivités.

Quelle est la responsabilité des communes dans la dette du pays ? Notre commune, la grande majorité des communes et collectivités territoriales, ne sont elles pas vertueuses, comme on dit ? Auvers sur Oise ne mérite pas de punition.

Au-delà des choix effectués par les majorités correspondant à leurs engagements devant les électeurs, n'y a-t-il pas une rigueur, dans l'utilisation des versements des contribuables? Une volonté d'agir pour le plus grand nombre ? Les choix effectués découlent des engagements du mandat.

Les budgets communaux doivent obligatoirement être en équilibre, les contrôles et conseils des services de l'Etat sont appréciables et appréciés. Il ne faudrait pas qu'on en vienne à une réglementation venue d'ailleurs. Elle transformerait les élus en gestionnaires bénévoles de l'échelon local du ministère des finances, en bout de chaîne de la gouvernance politique et financière de la Troïka (Commission européenne, Banque centrale européenne et Fonds monétaire international).

Ces questions vont prendre de l'importance dans les mois et les années qui viennent. Il est souhaitable que les citoyens d'Auvers et d'ailleurs s'en saisissent, interviennent, lèvent leurs propres inhibitions à participer au débat, surmontent la complexité à comprendre des dossiers aux mains des « spécialistes », agissent et proposent, pour des institutions financières au service de tous, pour une fiscalité compréhensible et juste.

Les choix d'orientation resteront aux Auversois à l'occasion des consultations électorales.

**Jean-Pierre BÉQUET** remercie Jean RODIER et demande s'il y a d'autres expressions.

**Isabelle MEZIÈRES**

Je me permets d'ajouter un petit commentaire avant de donner la parole à Christian MICHARD, notre Président de groupe qui représente le groupe « AUVERS PATRIMOINE ET AVENIR » encore ce soir pour ce dernier conseil municipal. Je ne pensais pas que c'était d'usage de se servir d'un des derniers conseils municipaux pour faire campagne. Je suis surprise par ces propos. Il y aussi une chose qui m'interpelle dans les énoncés c'est que je me rends compte aujourd'hui que l'on va voter quelque chose tout à l'heure qui est surprenant, c'est le transfert de compétence et de charges du tourisme à l'intercommunalité. Je me rends compte que l'équipe sortante mutualise les pertes et que la seule issue c'est d'envisager le transfert de compétences. C'est dommage. On ne va pas débattre là-dessus, on en parlera plus tard. Ce soir on ne va pas prendre part à quoi que ce soit en vote. Je pense qu'il serait raisonnable d'attendre un audit financier de la commune pour voir où en sont véritablement les comptes.

**Christian MICHARD**

A partir de là je vais faire une simple explication de vote. La délibération se termine par « le Conseil Municipal « prend acte » des Orientations Budgétaires pour l'année 2014, je n'aime pas beaucoup cette rédaction.

**Jean-Pierre BÉQUET**

C'est la formule de la Loi.

**Christian MICHARD**

Je peux peut-être expliquer pourquoi je n'aime pas beaucoup.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Pardonne moi mais une précision pour répondre en même temps à Isabelle. La majorité propose des Orientations, il y a un débat et on « prend acte ». Il n'y a pas de vote POUR et CONTRE ces Orientations et je te redonne la parole tout de suite.

**Christian MICHARD**

Je te remercie pour l'explication, mais comme l'a dit Isabelle ce soir je boucle mes 25 années de mandat et j'avais déjà compris bien avant ces 25 années comment fonctionnaient les Orientations Budgétaires. Je reprends et je le dis je n'aime pas le terme « prendre acte » parce que par la suite on dit, on a présenté nos Orientations, ils les ont actées, sous entendu, ils les ont entérinées. Ce soir on ne veut absolument entériner aucune des propositions qui nous sont faites. D'autant plus que je ne vois pas comment on pourrait entériner quoi que ce soit pour une bonne et simple raison c'est que les documents comptables qui permettent de faire un jugement nous ne les avons pas. Isabelle l'a rappelé, il sera nécessaire en premier lieu, en cas de victoire aux municipales de faire faire un audit de la commune et c'est à partir de là que nous pourrions faire des orientations politiques et les proposer. En attendant on ne prend pas acte. On a entendu les propositions. Ce soir d'ailleurs il y a deux Orientations Budgétaires qui ont été exprimées, les nôtres on ne va pas les exposer parce que c'est de la politique fiction. On a entendu les Orientations Budgétaires, mais nous sommes complètement hostiles aux Orientations Budgétaires qui ont été présentées par la municipalité.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Est-ce qu'il y a d'autres interventions, d'autres explications avant que je donne la parole à Jean-Pierre BRIHAT.

**Jean-Pierre BRIHAT**

Par rapport à l'intervention de Madame HOUBERT, je suis d'accord sur certaines choses. Je pensais que Laure aurait dit quelque chose sur l'accessibilité.

**Laure DA ROCHA**

Non je n'ai rien à dire.

**Jean-Pierre BRIHAT**

Sur la maîtrise des charges de personnel, même si on souhaiterait mieux, on est d'accord. Sur les subventions aux associations maintenues, on est d'accord aussi même si après on peut étudier au coup par coup, je le reconnais. Par rapport à l'intervention d'Isabelle et de Christian sur l'audit sur l'état des comptes vrais, il existe. Les finances locales sont vérifiées par deux structures, ce que Jean a très bien dit. La Préfecture qui valide nos délibérations et engagements. Tout ce que nous allons décider ce soir sera transmis dans les 48 h à la Préfecture qui valide ou pas nos choix même financiers. La 2<sup>e</sup> structure c'est le Trésor Public qui vérifie mandat par mandat nos comptes pour la précision des chiffres. Je vous rappelle qu'au dernier conseil municipal nous avons voté pour une délibération pour ajuster 7 centimes d'euro sur un budget de 10 000 000 €. Cela veut dire que chaque facture est vérifiée. Après, dire qu'il n'y a pas de vérification des comptes, je le veux bien. Si vous souhaitez tous les chiffres, ils sont disponibles pour tous sur le site collectivités locales. gouv.fr. Vous avez les départements qui apparaissent, vous tapez 95, puis une liste alphabétique, vous commencez par le A et Auvers apparaît entre Attainville et Aavernes et à ce moment là vous avez tous les chiffres à partir de 2000 jusqu'à 2012 avec les chiffres clés : le fonctionnement, l'investissement, la fiscalité, l'autofinancement et l'endettement. Ce ne sont pas mes chiffres, ce sont les chiffres de Bercy. Après on peut les mettre en doute. Il faut être sérieux.

**Christian MICHARD**

Ce n'est pas sérieux.

**Jean-Pierre BRIHAT**

Quant à la véracité des chiffres 2013, il y a une personne de la liste de Madame HOUBERT, et je le salue parce qu'il est dans la salle, qui est venu nous trouver et qui a demandé le « grand livre ». Tous les comptes 2013, recettes, dépenses, investissement, fonctionnement. On peut ne pas être d'accord sur les Orientations, je le conçois mais pas sur la véracité des chiffres. Les chiffres sont imparables, l'audit financier est là. Nous nous sommes vus et entretenus un bon moment et nous sommes arrivés au constat que sur les chiffres, il n'y a aucune contre vérité. Il manque juste la Dotation Globale de Fonctionnement que je lui transmettrai dès que nous l'aurons reçue.

**Christian MICHARD**

Nous n'avons jamais contesté la réalité comptable des chiffres. L'objet de l'audit qui devrait être fait c'est sur les orientations, c'est sur les choix qui sont fait sur les investissements et de la façon de les financer. On ne parle pas comptabilité. On parle financement.

**Jean-Pierre BÉQUET**

L'audit porterait sur combien d'années ?

**Christian MICHARD**

Sur le dernier exercice.

**Jean-Pierre BÉQUET**

En gros ça allait bien jusqu'à il y a 2 ou 3 ans !

**Jean RODIER**

Madame MEZIÈRES, je pense que c'est moi qui était visé par « faire campagne ».

**Isabelle MEZIÈRES**

Non pas du tout Monsieur Rodier, absolument pas

**Jean RODIER**

Excusez-moi.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Non, je n'ai pas eu l'impression que c'était toi qui était visé.

**Christian MICHARD**

On ne savait même pas que tu faisais campagne.

**Jean RODIER**

C'est pour ça que je voulais intervenir ou pour préciser que je fais campagne tout le temps.

**Florence DUFOUR**

On prend acte de quel DOB ?

**Jean-Pierre BÉQUET**

On prend acte du DOB que nous présentons. On intègre dans le procès-verbal les remarques qui ont été faites et notamment la déclaration de Madame HOUBERT et la déclaration de Jean RODIER. Tous ces éléments vont concourir à préparer le budget.

**Florence DUFOUR**

Parce qu'en fait c'est le même DOB !

**Jean-Pierre BÉQUET**

En avril l'équipe qui sera élue fera le budget en fonction des éléments. On travaille toujours dans ce cadre là, mais je rappelle que les 3 décisions principales qui sont dans le DOB, le maintien de la stabilité des taux, le maintien des subventions aux associations et un certain nombre de décisions sur des grands investissements qui sont listés et qui engagent la collectivité parce qu'ils sont dans le contrat régional, toute équipe devra le faire, les autres décisions à caractère politique pourront être contestées et remises en cause. Je vous propose de prendre acte de ces Orientations Budgétaires mais ceux qui ne veulent même pas « prendre acte » peuvent ne pas « prendre acte ».

**Le Conseil Municipal, sauf Christian MICHARD, Florence DUFOUR, Isabelle MEZIÈRES, PREND ACTE des orientations budgétaires pour l'année 2014.**

**2) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (délib. 14-002)**

**Jean-Pierre BÉQUET**

Il s'agit simplement de permettre l'embauche d'un emploi d'avenir supplémentaire, emploi non permanent, qui serait affecté aux Services Techniques. Je rappelle que le contrat emploi d'avenir a une durée de 3 ans sous forme en général d'1 an renouvelable 2 fois et aidé à 80 % par l'Etat.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

➤ **MODIFIE** au 17 février 2014 le tableau des effectifs ainsi qu'il suit :

✓ **création** d'un poste d'Emploi d'Avenir.

**3) TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE TOURISME (délib. 14-003)**

**Jean-Pierre BÉQUET**

Je rappelle que le Conseil communautaire a voté le 11 décembre dernier, l'adoption de cette nouvelle compétence tourisme. Dans ces conditions les statuts de la CCVOI seraient modifiés de la manière suivante

➤ Actions de promotion du Tourisme,

➤ Création d'un Office du Tourisme Communautaire qui assurera les missions suivantes :

- ✓ Accueil et information
- ✓ Promotion touristique du territoire
- ✓ Commercialisation de produits touristiques
- ✓ Animation et accompagnement des opérateurs touristiques publics et privés exerçant ou susceptibles d'exercer sur le territoire communautaire
- ✓ Exploitation d'équipements touristiques reconnus d'intérêt communautaire, jouant un rôle structurant dans la mise en œuvre de la stratégie de développement touristique,

➤ Réflexions, études et actions visant à une coordination de la promotion du Tourisme sur un bassin touristique cohérent dépassant les limites du territoire.

Ce transfert prendrait effet au 1<sup>er</sup> juillet 2014. Le Conseil communautaire l'a voté et chaque Conseil municipal doit à son tour le voter. Quelques éléments complémentaires : aujourd'hui il existe un petit

syndicat d'initiative à Mériel, Valmondois et Butry participent à un petit syndicat qui est situé à Parmain. Si la compétence devient communautaire, tout ceci sera regroupé dans un office communautaire.

Nous sommes sur un territoire de 6 communes dont au moins 4 des communes ont une vraie destination touristique. Auvers bien évidemment, mais également Méry-sur-Oise avec le château et son Parc comprenant des éléments historiques, Valmondois avec la villa Daumier et de nombreux éléments picturaux, Mériel avec le Musée Jean Gabin. Frépillon et Butry ont également un peu de potentiel et peuvent avoir des éléments tels que gîtes ou chambres d'hôtes. J'ajoute que le tourisme vert comprend les six communes. Les offices resteraient associatifs, mais seraient sous l'autorité de l'association d'intérêt communautaire. L'ensemble des 6 communes est amené à délibérer pour que le Préfet puisse ensuite acter la modification des statuts de la communauté de communes.

### **Claire HOUBERT**

On n'a jamais caché que nous étions absolument contre le transfert de la compétence tourisme. Cela fait 6 ans qu'on le dit et nous avons même anticipé en critiquant votre projet de nouvel Office de tourisme qui aujourd'hui est une réalité. Non pas parce que nous avons peur de la Communauté de communes mais parce que nous n'avons toujours pas compris le projet communautaire en matière de tourisme.

Dans mon groupe, nous sommes très attentifs à ce qui se passe à la communauté de communes, nous n'avons pas du rater un seul Conseil. En Conseil communautaire, la plupart des élus vous ont donné acte puisque je crois que c'est vous qui portez ce projet.

### **Jean-Pierre BÉQUET**

Non, le Vice Président chargé du tourisme est Bruno Huisman qui a présenté et défendu le dossier.

### **Claire HOUBERT**

Néanmoins vous m'accorderez qu'entre la dimension touristique de Valmondois et la dimension touristique d'Auvers, il y a peut-être une différence. Nous étions contre le principe mais pour nous le tourisme doit devenir un jour, une source de recettes économiques. Si ces recettes vont à la communauté de communes, il n'y a aucun problème. Simplement, nous n'avons jamais entendu parler de projet communautaire. Quel est ce projet ?

Les élus de la commune de Méry-sur-Oise, soit se sont abstenus, soit ont voté contre. Non pas parce qu'ils étaient contre le transfert du tourisme mais parce qu'ils étaient contre le transfert de charges supplémentaires. Nous sommes tous à la Communauté de communes et on doit tous être solidaires

A Auvers, quelle a été la concertation ?

Est-ce que pour les employés de l'OT et en priorité le Directeur dont le salaire n'est plus assuré comme il l'était autrefois, on doit trouver des sources de recettes pour lui payer son salaire ? Cela devient très difficile.

L'OT est totalement en déficit. On lui alloue une subvention supplémentaire. La subvention est passée de 50 000 € à 70 000 €. Si j'étais élue communautaire, je m'interrogerais sur ce transfert de charges.

Bien sûr que la ville va transférer les 70 000 €. Vu le fonctionnement du nouvel office de tourisme dont on se doute qu'il sera le nouvel office d'Auvers. On transfère nos charges mais en même temps, on transfère notre cœur de métier, c'est cela que je critique.

Le vote de mon groupe sera contre la CLECT ou s'abstiendra. La dernière chose que je demande est pourquoi maintenant transférer la compétence alors que l'exécutif peut changer ?

Il va y avoir des élections dans un mois et l'intercommunalité va changer et démocratiquement va devenir plus intéressante puisque les minorités seront représentées.

### **Jean-Pierre BÉQUET**

Oui, il y a un projet touristique de la Communauté de communes. Auvers est le phare en terme touristique mais ne négligeons pas les autres qui ont aussi un potentiel. Rappelons le départ du nom de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes. C'est rare de mettre dans un nom de collectivité le mot impressionniste. Dès le départ, il y avait un accord. Les impressionnistes ont marqué le territoire des 6 communes. Nous avons déjà transféré la compétence économique et le tourisme est l'un des vecteurs économiques très important du secteur. C'est extrêmement cohérent. Tout l'impôt économique qui découle du tourisme va déjà à la Communauté de communes et il ira de plus en plus, plus il y aura de projets. Chaque transfert de compétence même minime en terme de masse celui-ci n'est pas considérable, mais si demain les élus pensent que ce serait pertinent de transférer la voirie, là en terme de masse budgétaire c'est beaucoup plus important. Chaque transfert de compétence entraîne une amélioration du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Les dotations des communautés de Communes dépendent aujourd'hui du CIF. Aujourd'hui je rappelle les compétences que nous avons transférées : la compétence petite enfance et je signale que si nous ne l'avons pas transférée nous aurions eu du mal à faire la crèche, le conservatoire de musique comme pour d'autres éléments mais nous n'avons pas encore assez transféré ce qui fait que le CIF de la Communauté de Communes est encore faible. Il est inférieur à la moyenne des CIF. Si nous ne faisons pas monter ce CIF, la dotation de l'Etat va chuter. Un certain nombre de domaines de compétences qui nous paraissent plus pertinent, le tourisme, la voirie, la discussion sur les équipements sportifs est ouverte et peut-être demain l'instruction des permis de construire que l'Etat

va arrêter. En tout cas, nous avons intérêt à avoir un certain nombre de domaines pour améliorer ce CIF. Le transfert de la compétence du tourisme va amener des recettes supplémentaires à la CCVOI et non des dépenses.

**Claire HOUBERT**

Il serait préférable d'attendre que les majorités bougent et que le Conseil Communautaire évolue. Il va forcément changer de face et transférer la compétence et voter tout cela à partir du début du mandat suivant. Et puis prendre le prétexte du CIF pour transférer une compétence me paraît pas être le bon chemin. On doit d'abord faire un projet et si le projet touristique est véritablement intéressant pour l'ensemble de la Communauté de Communes et là notre point de vue c'est que ce n'est pas du tout évident. Par contre pour la compétence voirie c'est évident et en plus par définition les voiries traversent toute l'intercommunalité et votre CIF monterait très largement. Il faut d'abord faire un projet et tant mieux si le CIF monte mais on ne peut pas dire parce que la dotation de l'Etat et que le CIF vont baisser que l'on va transférer des compétences.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Le Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs qui a fait une étude sur tous les territoires a démontré qu'il fallait se regrouper. Sur le projet lui-même c'est le CDTL et le CRT qui considèrent qu'à un moment les interlocuteurs ne seront plus que les intercommunalités en terme de tourisme. Ils n'aideront que ceux qui seront groupés, c'est un élément incitatif.

**Isabelle MEZIÈRES**

Pour revenir à cette décision par rapport au regard et au ressenti que nous avons sur ce sujet ; Au début du mandat en 2008 Auvers devait être le pôle du tourisme du Département. Grand projet, Auvers pôle du tourisme du Département, cela avait du sens. Auvers est au cœur de cette vallée. Le pré impressionnisme et l'histoire de la peinture du 19<sup>e</sup> siècle démarre ici et l'on reflète tout ça. On aurait dû avoir cette place de pôle de tourisme et c'est dommage pour deux choses. On ne va pas revenir sur la démocratie, mais je trouve très incorrect de voter ça maintenant. Vous êtes en train de mutualiser 6 villes, il va y avoir des voitures, des demandes de parking. Le bâtiment Napoléon III est en plein cœur de notre ville, comment ça va se passer au niveau du trafic ?

**Jean-Pierre BÉQUET**

C'est la coordination qui se fera à Auvers, ça ne va pas ramener de trafic.

**Isabelle MEZIÈRES**

C'est bien, je m'inquiétais. On sait qu'il y a un déficit à l'Office de Tourisme, mais nous n'avons pas les chiffres. Ce n'est pas un cadeau pour la Communauté de Communes.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Il y a simplement le fait des désengagements du Département et de la Région qui amènent un écart.

**Isabelle MEZIÈRES**

Ce n'est pas un trou qui date d'hier.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Les comptes de l'Office de Tourisme étaient équilibrés tant que la Région et le Département finançaient.

**Isabelle MEZIÈRES**

C'est une culture qui est juste. Je comprends ce que vous ressentez. Ce n'est vraiment pas la culture que je vais porter. Je vais avoir un autre regard en disant qu'une ville comme Auvers avec un patrimoine de dingue, avec un potentiel incroyable au niveau économique peut avoir un développement économique conséquent et mon ressenti c'est que ça n'a pas été fait et aujourd'hui on ne récolte pas les fruits. Aujourd'hui on est dans un système où l'on prend l'argent de la subvention ici et on le met là. Sauf qu'aujourd'hui, il n'y a plus d'argent. Dans une ville comme la nôtre il y a des choses à faire et vous n'allez pas me dire le contraire. Je trouve inacceptable le transfert de cette compétence de développement économique. Je ne dis pas que c'est irrémédiable, si nous étions élus nous trouverons des solutions parce que nous allons savoir travailler, réfléchir et prendre cette décision à 40 jours des élections, votre décision, je trouve que ce n'est pas correct pour les électeurs et ce sera beaucoup plus difficile pour les équipes qui reprendront la ville de rattraper, à mon avis, cette grosse erreur.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Ça pourrait me flatter que l'on me vise personnellement mais je ne me sens pas visé du tout. C'est la décision du Conseil Communautaire dans sa diversité, dans toutes les communes. Il faut aussi comprendre que la Communauté de Communes a ses logiques et que ses logiques ne s'opposent pas à la nôtre. Lorsque nous avons transféré la compétence petite enfance, le conservatoire ou le

développement économique, personne ne s'en est plaint et on a bien fait de ne pas s'en plaindre. La compétence petite enfance permet de construire des crèches, la compétence développement économique va nous permettre d'avoir un Parc d'activités important sur la commune de Frépillon. Demain des centaines, peut-être 2000 emplois, des retombées économiques qui vont nous permettre de financer les crèches, le conservatoire et tout le reste. C'est tout à fait cohérent. Il y a une logique de résultats et de services. On ne va pas transférer tout. C'est bien quand il y a un projet commun. Pour le tourisme il y a un projet. Nous avons conçu la route Van Gogh depuis quelques années et nous la mettons vraiment en place dès 2014 avec le soutien pas seulement de la Communauté de communes, pas seulement du Val d'Oise, pas seulement de la Région Ile-de-France mais du Brabant, des Pays-Bas, d'Arles et de Saint-Rémy. Le projet est bien parti d'ici et maintenant il va rayonner et entraîner des retombées économiques pour la Communauté de Communes et pas pour la commune directement mais personne ne doit s'en plaindre parce que cela va servir la population.

**Isabelle MEZIÈRES**

C'est votre regard.

**Jean-Pierre BÉQUET**

C'est notre projet.

**Isabelle MEZIÈRES**

Ce n'est pas du tout notre conception et on ne travaillera pas dans ce sens en tout cas.

**Julien SÉRIGNAC**

Je voudrais juste faire une citation pour conclure ce que vient de dire Monsieur le Maire « il y a là encore une part de courage politique au niveau de cette intercommunalité pour mettre en place des services qui soient attendus, et qui touchent tout le monde ».

Cette citation c'est Florence DUFOUR au DOB 2007. J'aimerais savoir quelle est la cohérence du groupe qui vient de s'exprimer par rapport à la Communauté de communes et du développement économique ?

**Jean-Pierre BÉQUET**

Cette citation me convient très bien et je pourrais la reprendre aussi.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par **22 POUR** et **7 CONTRE** (Christian MICHARD, Florence DUFOUR, Isabelle MEZIÈRES, Marie-France MATTELIN, Pascal MAURICE, Claire HOUBERT, Xavier BOGGIO)

➤ **APPROUVE** la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes dans la nouvelle rédaction de la compétence « tourisme », tels que précisés dans la délibération n° 2013-71 du Conseil Communautaire de la Vallée de l'Oise et des Impressionnistes.

**4) APPROBATION DU RAPPORT SUR L'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) (délib. 14-004)**

**Jean-Pierre BRIHAT**

C'est un document assez imposant qui a été adressé à chaque Président de groupe. Cette étude a été faite par un Cabinet comptable sur chaque commune des charges de fonctionnement, des charges d'investissement, des charges de personnel, des subventions versées. Une fois que ce cabinet comptable a eu fait l'ensemble des analyses, il a remis son évaluation à chaque commune. Les Maires et les Adjointes des communes se sont réunis et ont signé en accord avec les documents qui leur ont été présentés. Ensuite la répartition des charges de transfert dans un sens et dans un autre a été étudiée et la commission CLECT a validé l'ensemble de ces chiffres en sa séance du 28 novembre 2013.

**Jean-Pierre BÉQUET**

Il faut juste rajouter que le montant des charges transférées est de 175889 € dont 128 595 € proviennent d'Auvers par à la fois la subvention que nous versons à l'Office de Tourisme et par les dépenses directes, eau, électricité, tout était extrêmement détaillé. Demain nous n'aurons plus à dépenser cette somme, mais évidemment on nous la retire des recettes. C'est totalement neutre pour la commune.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, par **22 POUR** et **4 ABSTENTIONS** (Marie-France MATTELIN, Pascal MAURICE, Claire HOUBERT, Xavier BOGGIO)

**Christian MICHARD, Florence DUFOUR, Isabelle MEZIÈRES ne prenant pas part au vote**

➤ **ADOPTE** le Rapport de la CLECT du 28 novembre 2013 annexé à la présente délibération.

➤ **APPROUVE** le nouveau montant de l'attribution de compensation de la commune ainsi que toutes les dispositions relatives au remboursement différé des dépenses de remise en état des biens.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10.

**Monsieur BÉQUET** remercie l'ensemble des 29 conseillers qui depuis 6 ans ont travaillé pour la bonne marche de la commune, majorité, opposition, en conseil municipal, en commissions et dans les différents groupes de travail. Je remercie aussi les services, en rappelant que depuis 8 mois notre Directeur Général des Services a subi un grave problème de santé, c'est la raison pour laquelle il n'est pas encore là ce soir. Ce n'est pas facile pour les services de fonctionner sans Directeur. Nous lui souhaitons de retrouver sa santé rapidement et qu'il puisse revenir vite.

**Fait à Auvers-sur-Oise, le 5 mars 2014.**

**Jean-Pierre BÉQUET**  
**Maire d'Auvers-sur-Oise**